

LES AFFAIRES INDIENNES

L'HYDRARGYRISME DANS LE NORD-OUEST DU QUÉBEC—LA QUESTION DE LA SUBSISTANCE DES INDIENS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et découle d'une série de questions concernant l'hydrargyrisme dans le Nord-Ouest du Québec. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a indiqué qu'on avait élaboré des programmes en vue de fournir de nouvelles sources de protéine ou de nouveaux moyens de subsistance aux personnes touchées, dont une vingtaine ont maintenant des symptômes d'hydrargyrisme et dont au moins trois sont certainement atteints de la maladie de Minamata. Le ministre peut-il dire à la Chambre de façon précise ce qu'il a l'intention de faire pour fournir une autre source de protéine à ces Indiens, pour qui la saison de la pêche approche et qui devront trouver à manger, et deuxièmement comment il entend fournir un autre moyen de subsistance à ceux qui comptent tellement sur la pêche.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du député, je crois que l'on prend des dispositions pour assurer une autre source de protéine. Je m'excuse de n'être pas plus précis, mais je fournirai au député une réponse détaillée à sa question. Dans ces régions, comme c'est le cas dans le Nord-Ouest de l'Ontario, il est long et difficile de trouver d'autres moyens de développement économique.

LA DÉTECTION DE L'HYDRARGYRISME DANS LA RÉSERVE DE CAUGHNAWAGA—LA PUBLICATION DU RAPPORT RELATIF AUX INDIENS DE CEDAR RAPIDS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, on a maintenant publié les résultats des tests effectués à la réserve de Caughnawaga. Certains taux atteindraient 11.7 parties par million ce qui dépasse de beaucoup la norme de .5 pour le Canada, par exemple. Le bacille de Koch serait présent en très grande quantité. Le ministre peut-il nous dire si on évalue actuellement la possibilité d'hydrargyrisme dans la réserve de Caughnawaga et pourrait-il nous dire aussi pourquoi le rapport sur les Indiens de Cedar Rapids, rédigé en novembre dernier, n'a pas encore été rendu public pour permettre aux Indiens de savoir à quoi s'en tenir.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je pense que les questions sur ce rapport devraient être adressées à mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On constatera sans doute que le poisson constitue une source de protéine d'importance secondaire pour les habitants de la réserve de Caughnawaga. La situation n'est pas la même ailleurs.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE DÉLAI D'APPEL DANS LE CAS DE IRVING

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Justice. Elle fait suite à une série de questions à propos de l'équité

Questions orales

des procédures d'appel. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que le délai d'appel dans le cas de Irving sera compté à partir du début des procédures et non de l'ordonnance rendue par le directeur?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas m'engager à quoi que ce soit sans d'abord vérifier l'énoncé de la loi. Comme je l'ai dit, les procédures seront entamées sous peu sans préjudice pour aucune des deux parties.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA PRÉSENTATION DU RAPPORT HALL RELATIF AUX PENSIONS DES CHEMINOTS

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Devant les nombreuses requêtes que j'ai reçues, comme j'en suis sûr, de nombreux autres députés de la Chambre, relativement aux cheminots et au rapport Hall, le ministre pourrait-il nous indiquer où en est ce rapport et dire à la Chambre la date à laquelle nous pouvons compter en avoir connaissance?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Je pense que le député fait allusion à la question des pensions des cheminots et à mon avis, M. Hall me communiquera son rapport à la fin de février ou vers le milieu de mars au plus tard.

* * *

LA CONSOMMATION

DEMANDE DE REPORT DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTIQUETAGE DES MARCHANDISES—LA POSSIBILITÉ D'EXEMPTION DES PETITES BOULANGERIES

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, j'ai une question destinée au ministre de la Consommation et des Corporations. Il s'agit du délai fixé au 1^{er} mars, date à laquelle le règlement concernant l'étiquetage et le conditionnement des biens de consommation devra entrer en vigueur. J'aimerais demander au ministre s'il envisage de remettre à plus tard l'entrée en vigueur de cette mesure afin que les détaillants puissent terminer d'écouler les paquets qu'ils ont encore en stock? Deuxièmement j'aimerais lui demander si les boulangeries des petites villes, qui ne vendent qu'aux commerçants de l'endroit et enveloppent la marchandise au comptoir, seront exemptées du règlement?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, à la première partie de la question, ma réponse est non. Pour répondre à la deuxième partie de la question de l'honorable député, je dirai que des dispositions seront prises par les fonctionnaires chargés de l'application de cette loi afin de rendre la transition plus facile aux sociétés, et afin d'éviter que celles-ci subissent trop de difficultés. Au sujet des petites sociétés qui œuvrent dans le domaine des gâteaux et des pains, je dirai qu'une série de recommandations a déjà été présentée à leur association, afin de trouver des accommodements.